

Questions et réflexions sur la place des langues anciennes dans le nouveau lycée et le nouveau bac Groupe Lettres du SNES-FSU, janvier 2018

Attaché à un lycée organisé en voies et séries, le SNES-FSU souhaite une rénovation du lycée revenant sur les problèmes posés par la réforme Chatel de 2010. Dans ce cadre, quel enseignement des LCA voulons-nous ? Que proposons-nous ?

Faire des propositions et ne pas nous contenter du *statu quo* est fondamental. Toutefois, rénover les contenus de l'enseignement des LCA doit s'appuyer sur :

- le retour à des horaires fléchés et garantis en collège (2h en 5ème et 3h en 4ème et 3ème pour le latin, ainsi que 3h de grec).
- des horaires fléchés qui garantissent également une existence décente de nos disciplines dans les lycées.

I / Des pistes de travail pour faire vivre nos disciplines :

- L'enseignement d'exploration Langues et Cultures de l'Antiquité n'a pas réellement vu le jour. Il n'a pas fait de concurrence à l'option facultative mais n'a pas conduit à l'augmentation des effectifs promise. Quel que soit le nom qu'on lui donne, option facultative ou enseignement d'exploration, nous souhaitons qu'un enseignement de langues anciennes soit ouvert à tous dès la seconde et qu'il soit ensuite accessible en 1ère et terminale à toutes les séries, y compris technologiques, quand les LCA sont enseignées dans l'établissement. Cet enseignement prend la suite de celui dispensé en collège d'où l'importance de disposer à ce niveau d'un horaire garanti.
- Un enseignement de LCA obligatoire en série littéraire dont les modalités sont à réfléchir (initiation à la langue et à la littérature par exemple). Celui-ci ne devrait pas faire doublon avec l'option mais pourrait éventuellement permettre de se rattacher à celle-ci au niveau terminale. Les élèves n'ayant jamais étudié de latin ou de grec auraient ainsi la possibilité de se raccrocher à cet enseignement dans de bonnes conditions.
- Une heure de culture antique obligatoire en 1ère et terminale, au moins littéraires (littérature, mythologie, histoire des arts sans apprentissage de la langue...) est une autre possibilité. Cette heure ne serait pas proposée en 2nde de peur que les élèves ayant étudié le latin ou le grec au collège ne soient tentés de s'en contenter au détriment de l'enseignement des LCA lui-même.
- Un développement de la dimension interdisciplinaire des LCA : pour les élèves de la série littéraire, éventuellement regroupés avec les élèves d'autres séries, l'apprentissage d'une langue ancienne pourrait s'accompagner de temps disciplinaires consacrés à l'antiquité dans d'autres matières. On pourrait ainsi envisager la littérature en 1ère et la philosophie en terminale et l'histoire-géographie pour ces deux niveaux, sans oublier l'histoire des arts. Il est clair que cette interdisciplinarité doit être avant tout inscrite dans des programmes mettant en évidence des objets d'étude et des problématiques communs et permettant la mise en relation des savoirs construits dans chaque discipline. Elle ne débouche pas nécessairement sur une démarche de projet ou une réalisation concrète. Ce parcours interdisciplinaire pourrait se voir valorisé au baccalauréat par une mention « humanités ».
- L'apprentissage cumulé du latin et d'une ou plusieurs langues romanes (latin / espagnol, italien, portugais, occitan, catalan, corse) pourrait se voir valorisé par la mention « langues romanes » au baccalauréat.

II / Réflexions sur l'évaluation et le baccalauréat :

Le projet actuel du Président de la République et du Ministre de l'Education Nationale vise à délivrer un baccalauréat dans lequel le contrôle continu aurait une place accrue.

Le SNES-FSU est défavorable au contrôle continu. Il nous paraît que dans le cadre de l'apprentissage des LCA, comme pour les autres matières, celui-ci conduirait très vite à des disparités dans l'enseignement et ses modalités, d'un établissement à l'autre. Le risque de se contenter de l'aspect civilisationnel et mythologique et d'abandonner l'apprentissage de la langue et de la lecture en langues anciennes serait

grand, sans examen final nécessitant de savoir un minimum de grec et de latin. Cela serait facteur d'inégalités importantes sur le territoire et il ne nous semble pas que l'on pourra ainsi inciter davantage des élèves à devenir des étudiants de Lettres Classiques dans le supérieur.

Quels types d'épreuves pouvons-nous envisager ?

- L'oral, tel qu'il existe aujourd'hui nous paraît présenter des aspects positifs : il rassure les élèves par son côté prévisible ; la liberté pédagogique donnée par le cadre institutionnel de cette épreuve est intéressante ; celle-ci implique l'élève dans une lecture partagée du texte ancien et invite à l'échange ; la formation en classe qu'elle suppose est également tournée vers l'ouverture et l'échange. En revanche, il est évident que les professeurs doivent transmettre les descriptifs aux examinateurs, comme ils le font en français car actuellement les élèves ne sont pas interrogés sur les textes peu connus qui figurent sur les listes.

La situation d'évaluation -minée par les consignes habituelles de « bienveillance »- se complique encore du fait de la diversité des situations pédagogiques : selon les établissements, le nombre d'heures suivi par les candidats, les regroupements de niveaux, le nombre de textes étudiés, une même note n'a pas du tout le même sens. Il est donc important que les LCA bénéficient enfin d'un statut clair dans les lycées, que les horaires soient fléchés et que l'égalité des candidats à l'examen soit une réalité.

Le coefficient 3 accordé aux LCA nous paraît majeur pour leur attractivité et doit être conservé.

Quelques pistes de modifications de l'épreuve, **en débat parmi nous** :

- ✗ garder le format actuel mais intégrer pleinement dans la note sur 20 la partie actuellement comptée en « bonus » que tous les élèves ne prennent pas le temps de traiter.
- ✗ Ajouter 5 mn à l'épreuve et, sur le modèle de l'épreuve actuelle du français, la partager en 10 mn d'exposé du candidat (traduction plus commentaire) et en 10 mn d'entretien ouvrant sur les objets d'étude. L'allongement de l'épreuve pourrait être une modalité de l'épreuve de spécialité des élèves de série littéraire.

Quelle place pour l'écrit ?

Le niveau d'exigence peut y être supérieur à celui attendu à l'oral et ce format d'épreuve paraître plus en cohérence avec le caractère écrit des LCA. En effet les élèves sont parfois déconcertés de savoir qu'ils vont passer une épreuve orale. Toutefois la spécialité, en L, attire de moins en moins d'élèves, même si l'Inspection Générale veille désormais à des sujets plus accessibles que précédemment. Il paraît difficile de concevoir une épreuve écrite qui soit ambitieuse tout en étant à la portée de nos élèves et en évitant le retour à une formation trop académique.

Dans le cas de la conservation d'une épreuve écrite de langues anciennes au baccalauréat, quel type d'écrit pourrions-nous proposer ? Un écrit sur programme comme c'est actuellement le cas pour la spécialité de L paraît le type d'épreuve le plus réalisable. Dans ce cadre, plusieurs pistes **sont en débat** : une version, un texte bilingue avec des questions et une version -comme nous le connaissons actuellement-, une nouvelle forme avec un texte uniquement en latin ou en grec (du type de ce qui est proposé pour le concours Euroclassica) suivi de questions de commentaire, de langue, sans recourir à la forme du QCM. Ce dernier exemple suppose de mettre en place l'apprentissage d'un travail de lecture et plus seulement de traduction. Dans le cadre d'une option lourde « humanités », envisagée ci-dessus, la possibilité d'un écrit interdisciplinaire **fait également débat**.